

À L'INTENTION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS CONCERNÉS

PAR LA RÉCUPÉRATION, L'ENTREPOSAGE ET LE TRANSPORT DES SERINGUES ET DES AIGUILLES USAGÉES

POUR ÉVITER LES ACCIDENTS

Les seringues et les aiguilles qui se retrouvent à des endroits inappropriés comme les ordures ménagères, les bacs de recyclage, les rues et les parcs suscitent de l'inquiétude, causent des accidents et pourraient éventuellement transmettre des infections.

Même si le risque de contracter une infection (VIH, hépatite C, hépatite B) de cette façon est faible, on ne peut affirmer qu'il est nul. Il faut donc prendre tous les moyens à notre disposition pour éviter les piqûres accidentelles. C'est pour cette raison qu'un système intégré de récupération des seringues et des aiguilles usagées, incluant l'utilisation de contenants sécuritaires, est mis en place dans tout le Québec.

AU MOMENT DE LA RÉCUPÉRATION

1. Lorsqu'une personne apporte un contenant de seringues et d'aiguilles usagées, assurez-vous que le contenant est bien fermé avant de le manipuler. Sinon, faites-le fermer par la personne elle-même.
2. Déposez les contenants récupérés dans une boîte de carton solide comportant, bien en vue, la mention « Déchets biomédicaux piquants ou tranchants ». Évitez de surcharger la boîte de carton.
3. Si une personne apporte des seringues ou des aiguilles dans un contenant autre que ceux qui sont prévus spécifiquement à cette fin (par exemple, une bouteille de boisson gazeuse), ne la laissez pas repartir avec ces seringues et ces aiguilles.

Demandez-lui de les déposer elle-même dans un contenant sécuritaire (par exemple déposer la bouteille et son contenu dans un contenant pour déchets biomédicaux piquants ou tranchants de grande capacité). Remettez-lui un contenant pour déchets biomédicaux approprié à ses besoins ou indiquez-lui où elle peut s'en procurer un gratuitement, soit à la pharmacie ou au CLSC.

4. Ne jamais toucher directement ou tenter de transvider les seringues et les aiguilles usagées.

AU MOMENT DE L'ENTREPOSAGE

5. Conservez les boîtes renfermant des contenants de seringues et d'aiguilles usagées à un endroit inaccessible au public.
6. Ne placez pas d'objet lourd sur les boîtes de contenants d'aiguilles et de seringues récupérées.

AU MOMENT DU TRANSPORT

7. Assurez-vous que la personne qui effectue le transport des contenants de seringues et d'aiguilles usagées est au courant du contenu de la ou des boîtes qu'elle transporte.
8. Lorsque vous transportez des boîtes de contenants de seringues et d'aiguilles usagées, placez-les dans le coffre du véhicule, et non pas sur un siège.
9. Respectez les consignes concernant le jour, l'heure et l'endroit (à l'hôpital ou au CLSC) où il faut déposer les contenants de seringues et d'aiguilles récupérées. Remettez les contenants directement à la personne responsable.

SI, MALGRÉ TOUT, UNE PIQÛRE ACCIDENTELLE SE PRODUIT

10. Lavez la plaie avec de l'eau et du savon.
11. Prévenez sans tarder votre supérieur immédiat.
12. Si votre milieu de travail dispose d'une procédure à suivre en cas de piqûre accidentelle, suivez-la, sinon rendez-vous à l'urgence pour une évaluation dans un délai de deux heures. À l'accueil, précisez que vous vous êtes piqué accidentellement avec une seringue ou une aiguille usagée.



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808